

## POSTULAT

### **Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux.**

Qu'est-ce qu'un proche aidant ? C'est vous, c'est moi. C'est une personne qui s'occupe de manière régulière d'un proche atteint dans sa santé et dans son autonomie. C'est assurer une présence et une aide dans les difficultés quotidiennes rencontrées.

Nous connaissons certainement toutes et tous quelqu'un qui s'occupe de son parent âgé en perte d'autonomie, d'un enfant gravement malade ou d'une personne proche qui a besoin d'aide. Dans le canton de Vaud, les proches aidants représentent 13% de la population de plus de 15 ans. Dans la classe d'âge des 55 à 64 ans, une personne sur cinq fournit de l'aide à un proche malade, âgé, en situation de handicap ou en fin de vie. Je souligne que ce sont une majorité de femmes qui tiennent ce rôle.

Cet acteur invisible consacre ainsi parfois plusieurs heures par jour, 7 jours sur 7. Ceci avec en évidence le risque de s'épuiser, de s'isoler et peut-être finalement de tomber malade. Dans ces circonstances, comment réussir à concilier vie professionnelle et accompagnement de son proche ? Souvent la solution consiste à réduire son activité professionnelle ou prendre des congés non payés, avec toutes les conséquences que l'on peut aisément imaginer.

Avec le vieillissement de la population, ce n'est plus un problème purement individuel, mais bien un enjeu de santé publique, car les proches aidants jouent un rôle central de santé et de maintien à domicile. De plus, le souhait de la grande majorité des personnes âgées est de pouvoir vivre le plus longtemps possible à la maison. Pour rendre cela possible, leurs proches s'engagent à leur côté, même si ces tâches s'ajoutent à leur activité professionnelle.

Notre Commune a concrètement l'occasion de montrer l'exemple en reconnaissant le rôle et l'engagement des proches aidants au sein de ses employés communaux. C'est pourquoi je propose par ce postulat que la Municipalité étudie la possibilité :

- d'instaurer un congé d'accompagnement payé pour les employés communaux et/ou un aménagement provisoire de temps de travail lorsque ces derniers doivent fournir, de façon régulière ou permanente, de l'aide ou des soins à un proche aidant atteint dans sa santé et dépendant de leur assistance
- de sensibiliser son personnel sur la problématique des proches aidants et de l'informer sur les conseils et les aides disponibles en utilisant par exemple les plateformes d'information existantes, telles que le site internet [www.info-workcare.ch](http://www.info-workcare.ch) ou celui de l'Etat de Vaud [www.vd.ch/prochesaidants](http://www.vd.ch/prochesaidants).

Je souhaite que ce postulat soit soumis à une commission pour sa prise en considération.

La Tour-de-Peilz, le 7 avril 2019

Christiane Rithener, Conseillère communale